

DOCUMENTS ALGÉRIENS

Service d'Information
du Cabinet du Gouverneur Général de l'Algérie

SERIE MONOGRAPHIES

N° 17 — 30 SEPTEMBRE 1955

M ' Z A B

LE M'ZAB (Troisième Partie)

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La genèse de notre installation au M'ZAB présente des particularités dont les effets durent aujourd'hui encore et qui nous font une obligation de la décrire avec quelques détails.

La prise de LAGHOUAT date de 1852. A cette époque, le Sahara insoumis servait de refuge aux ennemis de la France. Ces derniers trouvaient au M'ZAB un point d'appui des plus appréciables, un centre de ravitaillement en même temps qu'une position stratégique. Il fallait, dès lors, s'occuper de conquérir à notre influence la confédération.

Comme les Mozabites, très divisés en deux çoffs : le çoff Chergui et le çoff Gherbi, se disputaient âprement le pouvoir dans la capitale GHARDAIA, notre tâche fut facilitée.

Le çoff Gharbi, se sentant le plus faible, nous appela à son aide et, dès le 24 janvier 1853, le Gouverneur général RANDON préparait à Alger, en réponse aux avances du çoff Gharbi, la convention dont le texte suit :

T E X T E

« Le Gouverneur Général de l'Algérie, Comte RANDON, à la confédération des Béni-M'Zab, à savoir : aux gens de GHARDAIA, de BENI-ISGUEN, BERRIAN, MELIKA, GUERRARA, EL-ATTEUF, BOU-NOURA, à tous, grands et petits, Salut.

« La Djemaâ que vous m'avez envoyée s'est rendue auprès de nous, à ALGER, et nous a rendu compte de vos intentions au sujet de vos nouveaux rapports avec nous. Après l'avoir entendue, nous vous faisons savoir que vous n'avez point compris ce que nous voulons de vous. Il ne saurait être question d'un traité de commerce entre nous et vous, mais bien nettement de votre soumission à la France.

« En dehors de cette pensée, il ne peut y avoir entre nous aucun arrangement. Si donc vous prenez conseil de la raison et de vos intérêts, voici ce que vous ferez : dans le délai de deux mois, c'est-à-dire au 1^{er} avril, une Djemaâ, ayant tous les pouvoirs des villes de l'Oued, se rendra à LAGHOUAT, conduisant une gada, pour chaque ville et pour accepter le tribut annuel que nous imposerons à chacune d'elles. Vos ressources de toute espèce nous sont connues, chaque ville ne paiera que ce qu'elle peut raisonnablement payer.

« Si vous faites cela, vous serez comptés comme nos serviteurs et notre protection vous couvrira partout, dans vos voyages à travers vos tribus et pendant votre séjour dans nos villes.

« Votre commerce ne sera grevé d'aucun droit, dont nous ne voulons pas entre vous et nous. Nous ne voulons en aucune façon nous mêler de vos affaires intérieures, vous resterez à cet égard comme par le passé. Ce sera donc à vous à régler dans vos villes le mode de perception que vous devrez verser chaque année au Beylik. Nous ne nous occuperons de vos actes que lorsqu'ils intéresseront la tranquillité générale et le droit de nos nationaux et de nos tribus soumises...

« Nous voulons aussi que vous fermiez vos villes et marchés aux Arabes qui seront nos ennemis et que vous les repoussiez par la force comme doivent faire des serviteurs.

« Songez à ces prescriptions qui sont celles de la FRANCE qui a une puissance très redoutable entre les mains pour faire exécuter ce qu'elle veut de juste et de raisonnable. Songez que, de votre soumission dépendent votre commerce et la fortune de vos enfants que vous envoyez dans nos villes. Nous n'avons pas à nous en plaindre, mais ils sont vos frères, solidaires de vos actes, et le nombre des Européens et des Arabes qui nous demandent à prendre leurs places et leur industrie parmi nous est grand. Si vous restez sourds à ces conditions, ne vous en prenez qu'à vous des malheurs qui s'ensuivront. »

Dès le 19 avril 1853, le Commandanat supérieur de LAGHOUAT pouvait annoncer au Gouvernement Général la soumission complète des Béni-M'Zab, sur la base de cette convention qui rattachait aux sept villes une certaine autonomie, le soin de répartir l'impôt et la possibilité de conserver leurs coutumes.

Mais cette soumission, faite sans la présence effective de l'autorité française qui demeurait éloignée de 200 kilomètres ne devait pas empêcher les Mozabites de poursuivre leurs intrigues, de se quereller, d'accueillir et de ravitailler les insoumis en lutte contre nous.

Lassée des désordres incessants et souvent sanglants en même temps que de l'hostilité agissante d'une partie de la population, la FRANCE envoyait, en novembre 1882, une colonne nombreuse placée sous le commandement du général De la TOUR D'AUVERGNE pour s'emparer du pays. L'occupation eut lieu pacifiquement sans qu'un seul coup de feu soit tiré et le 30 novembre 1882, l'annexion du M'ZAB à la FRANCE fut proclamée.

Dès le 1^{er} novembre de la même année, un Cercle avait été créé par arrêté, à GHARDAIA. Il comprenait toute la région saharienne située au Sud du TIMREPT, à 20 km. au nord de BERRIAN, c'est-à-dire les sept villes du M'ZAB, METLILI des Chambas, l'oasis d'OUARGLA et l'oasis d'EL-GOLEA.

Par arrêté du 4 septembre 1897, le chef-lieu du Cercle fut transféré à EL-GOLEA et le M'ZAB devint une annexe avec toujours GHARDAIA pour chef-lieu et pour superficie 3.800.000 hectares de terrain désertique englobant les sept villes du M'ZAB et METLILI des CHAMBAS.

Par décision ministérielle du 6 octobre 1919, la Commune indigène de GHARDAIA fut créée à la date du 1^{er} janvier 1920.

A la date du 1^{er} janvier 1928, le Poste d'EL-GOLEA lui fut rattaché.

Après la distraction du Poste d'EL-GOLEA, érigé en commune indigène à compter du 1^{er} janvier 1953, la commune indigène de GHARDAIA ne comporte plus que les ksours mozabites et METLILI des CHAAMBAS, avec les tribus nomades des Oulad ABDELKADER et des Oulad ALLOUCHE.

ORGANISATION CITADINE — LES COUTUMES DU M'ZAB

Si la confédération des Béni-M'Zab ne résista pas à la colonne d'occupation, ce fut sans doute une grande habileté de sa part. Victorieuse sans avoir combattu, par ailleurs en présence d'une forte organisation citadine, de coutumes nombreuses et efficaces auxquelles la population demeurait très attachée, l'Autorité française marqua dès le début des ménagements à l'égard des communautés ibadites de la Chebka.

Par une instruction du 1^{er} novembre 1882, le Gouverneur Général définissait la conduite à tenir à l'égard des villes de la confédération et des institutions traditionnelles : « Nous sommes au M'ZAB en présence d'une population berbère ayant des institutions démocratiques analogues à celles que nous avons trouvées dans la Grande Kabylie lors de la soumission du DJURDJURA. On devra s'attacher à respecter les coutumes locales dans tout ce qu'elles ont de respectable, à laisser aux Djemaâs des villes une large part dans la gestion des intérêts communaux. On s'efforcera de conserver, en les améliorant avec prudence et circonspection, les institutions existantes qui sont conformes au génie de la race berbère. »

Précautions et ménagements devaient aboutir à admettre une organisation sui generis, exorbitante du droit commun des communes algériennes.

La Djemaâ de chaque ksar, véritable Conseil municipal de la cité mozabite, fut dotée d'un président pris dans son sein, le Caïd chargé d'exécuter les décisions de celle-ci et celles de l'Autorité française. Le Caïd n'était pas fonctionnaire mais seulement investi de la puissance politique. Il continuerait de gérer, en même temps, les intérêts de la fraction dont il était l'élu, et siégerait à la Djemaâ aux côtés des autres chefs de fractions.

L'organisation politique de la tribu n'est pas simple en effet. Celle-ci est un agrégat de fractions (achira), réalité politique et sociale antérieure à la tribu. La tribu n'existe que par le consensus des fractions et il est arrivé fréquemment, au cours de l'Histoire du M'ZAB, que telle ou telle fraction rompe son contrat tacite avec la tribu, sorte de la ville et s'installe ailleurs. Ainsi se sont fondées, au XVII^e siècle, les villes de BERRIAN et de GUERRARA.

La fraction apparaît donc dans la coutume berbère comme étant l'unité administrative de base. A ce titre, elle jouit de la personnalité morale coutumière, possède des biens, un chef, un conseil des notables qui est un conseil de famille élargi.

A l'échelon supérieur, la Djemaâ de la tribu s'occupe des affaires intéressant l'ensemble de la cité. Elle dispose d'une police et d'une garde qui veille la nuit aux portes de la ville. Elle gère une caisse alimentée par une contribution votée en addition à la lezma fixe, des taxes coutumières, de nettoyage et de garde, dont le taux est fixé par des délibérations annuelles. Exceptionnellement, des contributions spéciales destinées à l'exécution de tel ou tel ouvrage peuvent être votées.

Des membres de Djemaâ, véritables commissaires de celle-ci, dirigent les travaux de réparation, d'entretien, voire les constructions neuves. Des spécialistes appointés sont chargés de la répartition des eaux pluviales et de l'entretien des séguias. Khodja et cavaliers reçoivent également un traitement prélevé sur la caisse de la Djemaâ.

Cette organisation coutumière confirmée par l'administration française en 1882, s'est maintenue jusqu'à nos jours, dans son ensemble (depuis trois ans seulement les Caïds mozabites sont devenus des fonctionnaires rémunérés par l'Algérie, mais continuent de présider les Djemaâs et de siéger seuls à la Commission municipale de la Commune indigène). Elle donne cependant quelques signes de vieillissement et de faiblesse.

La lezma fixe, dont l'origine au M'ZAB remonte à la « Convention » de 1853, est vivement attaquée par la tendance moderniste qui réclame un régime fiscal de droit commun. Les corvées de nettoyage sont plus ou moins exécutées, beaucoup de personnes aisées refusant de s'y soumettre. Dépourvues de sanctions légales, les taxes votées par les Djemaâs sont difficilement recouvrées.

Traç report

Mais si la vieille machine administrative grince, faut-il conclure que la majorité des Mozabites soit prête à s'en défaire et à se soumettre à de nouvelles institutions ? Répondre par l'affirmative serait sans doute pousser un peu les choses. En fait, nous assistons surtout aux conséquences des luttes politiques que se livrent entre eux les Mozabites. Ces luttes, autrefois sanglantes, n'ont pas empêché les coutumes locales de survivre aux pires désordres. Et il y a lieu de s'attendre à ce qu'il en soit encore ainsi aujourd'hui, les Mozabites tenant tous au fond d'eux-mêmes à ce reste d'autonomie qu'ils trouvent dans l'exercice de leurs propres institutions.

Composition des Djemaâs

Le ksar de METLILI et les deux tribus nomades Chaambas des Oulad ABDELKADER et des Oulad ALLOUCHE possèdent l'organisation normale des tribus en commune indigène.

Chaque ville mozabite possède sa Djemaâ exerçant les attributions qui ont été décrites. Selon qu'il existe ou non des Arabes agrégés à la ville ibadite, la Djemaâ comprend ou non des représentants de la population orthodoxe.

Nous donnons ci-dessous la composition de chaque Djemaâ. Le nombre des membres correspond au nombre de fractions :

Tribus	Ibadites	Malékites	Total
GHARDAIA	18	3	21
BERRIAN	7	3	10
BENI-ISGUEN	25	—	25
EL-ATTEUF	7	—	7
BOU-NOURA	6	—	6
MELIKA	5	—	5
GUERRARA	11	3	14

Le cas de GHARDAIA mérite quelques explications. En effet, la population arabe de ce centre se répartit entre Arabes agrégés sédentarisés depuis longtemps au ksar et Medabih, population semi-nomade répartie entre le ksar de GHARDAIA et l'oasis de la DAIA BEN DAHOUA, située à 10 km. Jusqu'à ces dernières années, cette population n'était pas représentée au sein de la Djemaâ de GHARDAIA, ou du moins ses Chefs de fraction n'y siégeaient que pour l'examen des affaires intéressant proprement les medabih. Elle acquittait à part sa lezma fixe. Depuis 1950, le système de l'élection au suffrage universel ayant été substitué à celui de la nomination pour la désignation des chefs de fraction, les représentants des Medabihs siègent à la Djemaâ au même titre que ceux des Mozabites. Corollairement, les lezma ont été fusionnées en 1951.

Equipement

Six secteurs principaux devaient retenir spécialement l'attention de l'Administration.
 Ce sont : l'instruction publique, la santé publique, l'hydraulique, la viabilité, l'électrification et l'agriculture.
 Des réalisations, d'inégale portée sont à signaler dans tous ces domaines.

Instruction publique

L'annexe de GHARDAIA compte aujourd'hui 54 classes primaires et cours professionnels recevant 2.381 élèves.
 Elles sont réparties comme suit :

	Nombre de classes
GHARDAIA	21
MELIKA	3
BOU-NOURA	3
BENI-ISGUEN	2
EL-ATTEUF	4
BERRIAN	7
GUERRARA	10
METLILI	2
DAYA BEN DAOUA	2
Total	54

Les classes d'enseignement professionnel de GHARDAIA — bois, fer, agricole et commerciale — comptent 53 élèves. Le cours d'enseignement ménager de filles 43.

L'enseignement privé des Pères Blancs et des Sœurs Blanches comporte 10 classes primaires, recevant 200 filles et 250 garçons.

Il convient d'y ajouter l'Ouvroir des Sœurs Blanches qui, avec une quarantaine d'ouvrières, fabrique chaque année 500 mètres carrés de tapis.

Sont en cours d'exécution :

1°) A-BERRIAN, la construction d'un groupe scolaire comportant 4 classes et 3 logements (2 classes et 2 logements déjà réalisés) ;

2°) A. GUERRARA, la construction d'un groupe scolaire comportant 12 classes et 10 logements.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, les Mozabites n'envoient pas leurs filles à l'école. L'école de filles de GHARDAIA ne reçoit que des musulmanes malékites et des Israélites.

Santé publique

Une infirmerie-dispensaire de 25 lits fonctionne à GHARDAIA depuis longtemps. Un médecin conventionné assure la chefferie de l'ensemble du service : il est assisté d'un chirurgien, d'un pharmacien et d'un dentiste, également conventionnés. Le personnel infirmier compte deux infirmiers musulmans et deux Sœurs blanches.

Un hôpital de 40 lits, comprenant un bloc chirurgical et un dispensaire est en construction depuis 1953 : son ouverture est prévue pour l'année 1956.

Le ksar de BERRIAN est équipé d'une infirmerie desservie par un infirmier.

Celui de GUERRARA possède depuis 1949 une vaste infirmerie desservie par un infirmier titulaire et une infirmière musulmane auxiliaire. 10 lits y sont organisés pour les hospitalisations.

Le ksar de METLILI est équipé d'une infirmerie-hôpital neuve (1953), desservie par un médecin militaire, une infirmière européenne et du personnel musulman.

L'organisation sanitaire de l'annexe, déjà satisfaisante, sera complète lorsque le nouvel hôpital de GHARDAIA sera entré en service.

Une sage-femme a été affectée à GHARDAIA en 1954. Mieux qu'un médecin du sexe masculin, elle pourra vaincre la répugnance des femmes mozabites à recevoir des soins.

L'hydraulique

Le problème de l'eau est le problème crucial du M'ZAB.

Dès la fin du XIX^e siècle, on s'est préoccupé de trouver d'autres ressources hydrauliques que celles de la nappe phréatique. Les recherches ne purent jamais aboutir faute de matériel suffisant. C'est seulement en 1939 qu'un forage effectué à GHARDAIA avec un matériel moderne donna des résultats. L'eau de la nappe albienne ascendante mais non jaillissante permit d'alimenter la ville en eau potable et de ranimer quelques milliers de palmiers dépérissants.

Depuis, un énorme effort financier a été consenti par l'Algérie pour donner de l'eau à tous les ksours du M'ZAB. Des puits ont été forés à MELIKA, BENI-ISGUEN, EL-ATTEUF, METLILI, BERRIAN, ZELFANA et GUERRARA. En ces deux derniers points, la cote du terrain a permis à l'eau de jaillir, sous un débit très important. L'oasis de GUERRARA va, en conséquence, connaître une très large prospérité. Il sera possible d'étendre progressivement culture et plantation sur plusieurs milliers d'hectares de terres d'alluvions dans l'Oued Zegrir. Partout ailleurs, il faut pomper, souvent à des profondeurs dépassant 50 mètres. Le prix de l'eau artésienne est donc légèrement élevé et son utilisation agricole, pour le moment du moins, peu rentable. Mais l'eau courante est peu à peu installée dans tous les ksours, apportant confort et hygiène. GHARDAIA, BENI-ISGUEN et MELIKA comptent ensemble 800 concessions et un certain nombre de bornes fontaines. A METLILI, quelques dizaines de concessions ont été prises par la population.

Une centaine de concessions agricoles permettent aux propriétaires aisés d'irriguer les jardins de leurs villes d'été.

Les travaux d'adduction et de distribution sont en cours à MELIKA, BOU-NOURA, BERRIAN. Le projet d'alimentation de GUERRARA est établi. Si bien que, dans peu d'années, toutes les villes du M'ZAB seront pourvues d'eau courante.

Dans le domaine de la petite hydraulique, un effort soutenu se poursuit pour équiper les pâturages en puits. Trois nouveaux points d'eau sont ainsi créés chaque année.

Viabilité

Depuis 1952, la piste LAGHOUAT-GHARDAIA est entièrement bitumée et autorise un trafic important dans d'excellentes conditions.

Mais les voies intérieures du M'ZAB laissent encore beaucoup à désirer. A l'intérieur de la pentapole, peuplée de 30.000 habitants répartis sur un espace restreint, la circulation ne se fait que par des pistes rocailleuses dont l'entretien est des plus malaisés. Cependant, le bitumage du tronçon de piste joignant la ville de GHARDAIA à l'oasis est d'ores et déjà complètement réalisé. Le bitumage progressif est prévu dans les « Travaux d'intérêt communaux » à venir. Deux grands radiers bitumés ont été construits en 1952 sur la piste d'EL-ATTEUF, au passage de l'oued M'ZAB.

A GHARDAIA même, qui est un centre commercial très actif, la circulation, qui ne se fait que par une rue unique relativement étroite, est de plus en plus difficile. De grands travaux seraient nécessaires pour décongestionner la circulation.

Les pistes joignant GUERRARA à GHARDAIA doivent être utilisées avec prudence par les véhicules de tourisme en raison de la « tôle ondulée ». Mais il va de soi que leur transformation en route sera une œuvre de longue haleine.

Deux importants radiers ont été construits en 1952 sur la piste de GUERRARA au passage des oueds N'Sa et Farch et des travaux d'aménagement effectués sur celle de Metlili.

Electrification

En 1935, la Compagnie LEBON, aujourd'hui absorbée par l'E.G.A., établit à partir de son usine de LAGHOUAT une ligne à haute tension destinée à desservir BERRIAN et les ksours de la Pentapole. Après quelques réticences, la

population comprit vite la portée que l'on pouvait tirer du courant électrique, tant pour le pompage que pour l'éclairage.

Aujourd'hui, le courant électrique est très utilisé. 3.500 concessionnaires en consomment annuellement pour une valeur de 18 millions de francs.

L'électrification de l'oasis de Mettli les Chaamba est en voie d'achèvement.

Il reste cependant à électrifier GUERRARA, un projet est en cours d'établissement.

Paysanat

En 1948, l'eau a jailli à ZELFANA, point situé à 80 km. à l'Est de GHARDAIA sur l'oued M'ZAB à la suite d'un forage profond. On envisage à ce moment de créer de toute pièce une palmeraie dans ce site désertique.

Aujourd'hui 8.000 palmiers ont été plantés et se développent dans des conditions assez satisfaisantes.

Des villas pour le personnel et un bain maure ont été construits.

La force ascendante de l'eau du puits artésien est utilisée par une turbine pour produire le courant électrique.

Un deuxième forage a jailli au cours de l'été 1954 sous un débit de 250 litres-seconde. Il permettra dans un proche avenir l'extension de la palmeraie et de plantations diverses.

Lorsque la jeune palmeraie entrera en production, elle sera divisée en lots de recasement qui seront remis en toute propriété à des éleveurs chaâmbas déshérités.

Justice

Une justice de paix est en cours d'achèvement à GHARDAIA.

Par ailleurs, il est envisagé de construire une gendarmerie.

Poste de Metlili

Un bordj administratif a été construit à METLILI en 1953. Un capitaine, chef de poste, est chargé de l'administration des populations chaâmbas sous la direction du chef de l'annexe de GHARDAIA.

ELECTIONS

Effectif des deux Collèges

— Premier collège : 191 dont 134 Français non musulmans et 57 musulmans.

— Deuxième collège : 13.341.

Le décret Crémieux accordant la citoyenneté française aux israélites d'Algérie n'a pas été appliqué aux israélites du M'ZAB qui ne sont citoyens français que depuis la loi du 7 mars 1946 et sont électeurs du deuxième collège.

Le chef de la fraction israélite de GHARDAIA qui siège à la Commission Municipale de la commune indigène est nommé par l'Administration.

Résultats des dernières élections (2^e Collège)

A. — Election à l'Assemblée algérienne (renouvellement du 4 février 1951). Inscrits : 9.831. Votants : 6.429. Exprimés : 6.338.

Ont obtenu : 1) Cheikh BAYOUD (Moderniste) : 3.594.

2) Bachagha BALLALOU (Conservateur) : 2.744.

La circonscription électorale ne comprend que l'heptapole du M'ZAB, METLILI et les tribus Chaâmbas votent pour le délégué de la circonscription comprenant les communes de DJELFA, LAGHOuat et EL-GOLEA.

B. — Election à l'Assemblée nationale (Juin 1952).

La circonscription comprend le département d'ALGER et le Territoire militaire de GHARDAIA : Inscrits : 12.170. Votants : 6.151. Exprimés : 6119.

On obtenu :	Voix
MM. MEZERNA (M.T.L.D.)	122
MAHMOUDI (P.C.A.)	36
BENSALEM (U.D.M.A.)	512
BENTAIEB (Union des Républicains Indépendants)	49
SAIAH (Concorde et entente républicaine)	5.400

CONCLUSION

Nous voici parvenus au terme de ce tour d'horizon de la vie mozabite.

L'histoire, la religion, les mœurs, le genre de vie, les activités ont contribué à faire de chaque individu qui y participe un être à part dans l'Islam Nord-Africain, un être particulier. Et c'est sans doute cet aspect que nous devons principalement retenir.

Le particularisme mozabite prolongé jusqu'à ce jour est vivant et bien vivant. Il s'appuie sur plusieurs états. La tradition ancrée aux racines de l'être, est transmise sans modification ou presque par les femmes dont la vie n'a connu encore aucune transformation, par les tolbas dans les Mosquées. Les institutions religieuses et sociales qui sont comme un étau et une discipline à l'intérieur desquelles l'individu se trouve pris et contraint.

Enfin l'intelligence et la fortune mozabite qui opposent une barrière permanente et efficace aux innovations, transformations, immixtions de l'extérieur.

Le résultat en a été jusqu'à très récemment un conservatisme social, politique et administratif rigoureux, tandis que par ailleurs sur le plan économique, le Mozabite continuait de s'adapter et de s'affirmer. Il en est résulté une sorte de déséquilibre entre d'une part le statut figé des collectivités du M'ZAB, leur organisation antique, leur économie de même nature et d'autre part le degré d'évolution des individus, sinon de tous, du moins d'un nombre important, leur affranchissement provenant à la fois de leur enrichissement et de la jouissance de libertés de tous ordres, apprises et goûtées au sein de l'existence citadine dans les villes de l'extérieur. Là est l'origine du mouvement réformiste qui depuis quelques lustres bat en brèche les anciennes institutions.

Cette période de fermentation et de trouble où le conservatisme traditionnel vivement attaqué de multiples façons dans presque toutes les villes du M'ZAB, se défend pied à pied avec acharnement, se poursuit actuellement. Et si l'issue de la lutte demeure incertaine, c'est que sans doute l'une et l'autre tendance puise sa raison d'être et ses idées à des sources également valables et abondantes.

Car on conçoit bien qu'il ne peut y avoir identité de vues, de conduite et de méthodes, pas plus qu'il n'y a identité de genre de vie entre deux frères, l'un villageois demeuré au village et l'autre devenu citadin.

Partant de cette considération fondamentale et faisant abstraction de considérations accessoires, telles que les idées purement religieuses ou morales qui peuvent amener le villageois à se ranger au côté du citadin et réciproquement, le villageois à souhaiter le progrès ou le citadin à révérer la tradition, nous pouvons essayer de déterminer la convenance de telle ou telle institution aux mœurs, au caractère, au genre de vie et au niveau de vie des habitants qui sont censés l'animer, par qui et pour qui, elle existe.

L'existence artificielle du M'ZAB, le manque de ressources de toutes sortes, la fragilité et l'état peu avancé de son économie locale, font sans doute une nécessité de maintenir une forte discipline sociale à base d'institutions traditionnelles pour sauvegarder son existence, assurer l'ordre, l'entretien des villes et des ouvrages hydrauliques, l'équilibre de populations mêlées, parfois hostiles les unes aux autres. Par ailleurs, « l'habitus sociétas »

accentué qui caractérise le Mozabite et qui se traduit par l'existence de véritables villes, archaïques certes, mais fortement organisées et peuplées, est une prime à l'autonomie de chaque cité tant vis-à-vis des autres que vis-à-vis de l'Autorité Administrative. On voit mal comment, le cas échéant, seraient remplacées tant d'institutions qui ont pour cadre la fraction ou la tribu et qui sont autant de coutumes vivantes, généralement bénéfiques pour les populations intéressées.

Le reproche le plus fondé que l'on puisse faire au traditionalisme, c'est d'empêcher par son uniformité, ses méthodes immuables, son intransigeance, une évolution sociale rationnelle des individus et en particulier de ceux du sexe féminin dont l'existence en dehors du monde ne s'enrichit pas des courants venus de l'extérieur. La femme mozabite continue de subir un esclavage parfois très dur contre lequel jusqu'à présent nos Lois n'ont presque rien pu. C'est un être humain diminué et qui l'est héréditairement depuis tant de siècles que son niveau intellectuel et moral est des plus bas. La sortir de cet état misérable dépend peu des solutions administratives ou politiques.

Un mouvement d'émancipation ne peut venir que de l'intérieur du milieu, provoqué par le souci de l'homme d'avoir une compagne plus instruite ou par l'intervention discrète de la femme européenne au sein du foyer mozabite.

Aujourd'hui une action bien timide encore se dessine dans ces deux sens, mais contrairement à ce qu'on croit généralement, le progrès va vite au M'ZAB, une fois qu'il est amorcé. Il n'est pour s'en convaincre que de considérer avec quelle facilité les hommes du M'ZAB s'adaptent à de nouvelles situations. Entreprenants, constructifs, ils exploitent toutes les possibilités qui leur sont offertes, tant dans le domaine de l'industrie que du commerce. Et ceux qui gagnent leur vie dans le Nord, par leurs envois de fonds, leur goût du confort et leur attachement au pays mozabite, font vivre des milliers d'Arabes au M'ZAB.

Le M'ZAB, pourvu de l'eau courante, de l'électricité, relié aux grands centres par de bonnes voies de communication, est, avec son climat sec et sain durant une grande partie de l'année, un séjour plus agréable que quantité de centres du Nord. Bien plus, le Mozabite qui autrefois embarrassé par la lenteur des transports, la cherté des voyages, les incommodités de toutes sortes ne quittait sa boutique du Tell que tous les deux ou trois ans, revient maintenant plusieurs fois l'an, passer quelques jours au pays natal où il retrouve femme et enfants et l'ambiance d'un milieu qui lui est cher.

Ainsi ce que le progrès paraît condamner au nom des lois de l'économie politique, du confort et de la sécurité non seulement demeure mais se développe grâce aux facilités mêmes offertes par le progrès. Venant ainsi au secours de la tradition et des habitudes ancestrales il les confirme dans leur existence, les modernise et les civilise.

Au cours des quinze dernières années le M'ZAB a commencé rapidement de sortir de l'isolement saharien. Il s'est équipé grâce à l'initiative publique et privée : routes bitumées, électricité, forages profonds, eau courante, écoles, etc...

Cet équipement va se poursuivre tandis que du côté mozabite les villes font tomber des murailles trop étroites, les riches se construisent des villas, les industriels créent de nouvelles branches d'activité, l'agriculture elle-même si chétive, recherche les moyens d'un nouveau développement.

Le Mozabite cependant est demeuré ce qu'il était. Il ne s'est ouvert que parcimonieusement à l'influence de ses voisins chrétiens ou musulmans.

Mais, derrière son comptoir, un peu en retrait du public, il est l'observateur avisé de la vie quotidienne. Nul doute que son intelligence pratique ne retienne les leçons qu'elle comporte et qu'après un long mûrissement, sous l'effet d'une évolution insensible, une société nouvelle dans son état d'esprit et ses aspirations, ne vienne relayer celle d'aujourd'hui à l'intérieur des vieux cadres.